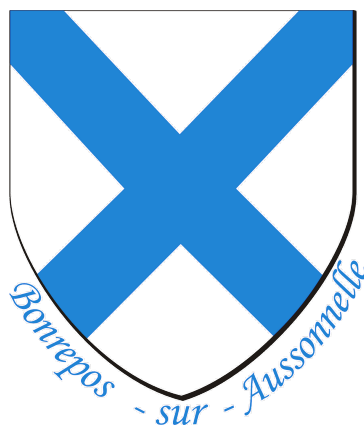




Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal *du 2 novembre 2023*

PRESENTS	Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Julien DESCALZO, Caroline FEZAS, Marion GALINIER, Jonathan MATTIOLI, Daniel RALIERE.
ABSENTS / EXCUSES	Nathalie AUDRY Cendrine BABOT procuration à Gérard BOUILLARD Vincent HONIAT Franck NEZRY Brigitte LAGARDE Brigitte JUGHON

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt trois le deux novembre à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 24 octobre 2023

Ordre du jour

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental concernant les travaux d'agrandissement du columbarium au cimetière.](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la préfecture DETR pour la rénovation de la salle des fêtes et polyvalente tranche 2.](#)

[Délibération prise en charge des dépenses du quart d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.](#)

[Délibération nommant la rue ZA de Tourneris.](#)

[Délibération de nomination et de rémunération d'un agent coordonnateur concernant le recensement de la population.](#)

[Délibération de nomination et de rémunération de deux agents recenseurs concernant le recensement de la population.](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à adhérer à un groupement de commande du Muretain Agglo concernant l'accompagnement à la récupération et à la valorisation de certificats d'économie d'énergie.](#)

[Délibération mise en place de l'éclairage public Place de la Paix suite à la rénovation de la salle des fêtes par le SDEHG \(Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne\)..](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant le changement de l'alarme du groupe scolaire et du restaurant scolaire.](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Région concernant le changement de l'alarme du groupe scolaire et du restaurant scolaire..](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Muretain Agglo.. Fonds de concours concernant le changement de l'alarme du groupe scolaire et du restaurant scolaire.](#)

[Délibération d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire de Grande Randonnée GR®86 de Toulouse à Bagnères de Luchon..](#)

[Délibération au passage des 1607 heures annuelles.](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à contracter un prêt relais pour alimenter le budget Le](#)

[Couchant.](#)

[Décision modificative Le Couchant.](#)

[Questions diverses conseil](#)

[Rapport du SIECT](#)

[Questions du public](#)

[Voeux du Maire](#)

Pas d'observation formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2023.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental concernant les travaux d'agrandissement du columbarium au cimetière.

Le columbarium actuel approche de la saturation (il y a neuf places pouvant contenir deux urnes). La commune souhaite la mise en place d'un second columbarium afin d'accueillir les urnes funéraires. Les travaux s'élèvent à 4991,67 € HT soit 5990€ TTC. La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental qui peut représenter jusqu'à 40% du montant HT.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la préfecture DETR pour la rénovation de la salle des fêtes et polyvalente tranche 2.

Au mois de décembre 2022, nous avons pris une délibération pour une demande de subvention auprès des services de l'état, pour la tranche 1 de la rénovation de la salle des fêtes. La DETR pour cette première tranche a été transformée en Fond Vert pour un montant de 300 000 €.

Le conseil municipal sollicite à nouveau les services de l'état pour la tranche 2 qui consiste à la réalisation des extensions de la salle ainsi que les frais d'études.

Le montant de la tranche 2 avec frais d'études est de 754 671,39 € HT.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération prise en charge des dépenses du quart d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager des dépenses en investissement dans la limite du quart des opérations budgétées en 2023.

M. le maire rappelle les montants susceptibles d'être engagés par opération.

Opération n°11 PLU : 5 000€

Opération n°13 groupe scolaire : 13 305€

Opération n°21 salle polyvalente : 433 600€

Opération n° 48 achat de matériel et mobilier : 462,50€

Opération n° 57 atelier : 250€

Opération n° 62 mairie : 1 100€

Opération n° 70 ADAP : 225 000 €

Opération n°71 cimetière : 2197,50€

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération nommant la rue ZA de Tourneris.

Les artisans de la ZA du Tourneris nous remontent des problèmes d'adressage de courrier et de livraison par leurs fournisseurs. Après discussion avec les élus, il a été décidé de d'attribuer un nom à la rue de la zone artisanale du Tourneris pour améliorer ce point.

Le proposition du Conseil : Rue des Métiers

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération de nomination et de rémunération d'un agent coordonnateur concernant le recensement de la population.

Le dernier recensement date de 2018 et il doit donc être refait. Nous avons besoin de nommer un agent coordonnateur, formé par l'INSEE, qui pilote cette activité. Il peut s'agir d'un agent, d'un élu ou d'un administré. Gérard BOUILLARD, élu, s'est proposé. Nous devons délibérer pour entériner sa candidature ainsi que l'indemnité qu'il percevra. Cette dernière s'élève à 1100€ calculée en fonction de celle de 2017 à laquelle nous avons appliqué l'inflation (10% cumulés).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention (Gérard BOUILLARD, directement concerné), 9 pour.

Adopté

Délibération de nomination et de rémunération de deux agents recenseurs concernant le recensement de la population.

Pour permettre la réalisation du recensement, deux agents recenseurs doivent être nommés. Martine BOUILLARD et Ginette PUECH se sont portées candidates. Elles suivront une formation. Nous devons délibérer pour entériner leur candidature ainsi que l'indemnité qu'elles percevront.

La règle appliquée est identique à l'indemnité pour le coordonnateur, à savoir la valeur de l'indemnité 2017 à laquelle nous avons appliqué l'inflation (10% cumulés):

- 1,90 € la feuille par habitant recensé
- 1,27 € la feuille de logement recensé

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à adhérer à un groupement de commande du Muretain Agglo concernant l'accompagnement à la récupération et à la valorisation de certificats d'économie d'énergie.

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique. Le prestataire retenu est HELIOO.

Il convient de délibérer pour valider la convention qui concerne:

- La mission d'accompagnement à la récupération et à la valorisation de certificats d'économie d'énergie.
- Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

La convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Sont membres du groupement les établissements suivants :- Commune de Muret

- Commune de Le Fauga

- Commune de Pinsaguel
- Commune de Seysses
- Commune de Eaunes
- Commune de Saint Lys
- Commune de Labastidette
- Commune de Portet sur Garonne
- Commune de Pins Justaret
- Commune de Bonrepos Sur Aussonnelle

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération mise en place de l'éclairage public Place de la Paix suite à la rénovation de la salle des fêtes par le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne)..

Dans le cadre des travaux de voirie de la place de la Paix, l'éclairage public et extérieur du bâtiment sera également traité. Le SDEHG sera en charge de la reprise de l'éclairage avec effacement des réseaux aériens.

Le reste à charge pour la commune est de 29 964 € sur un montant global de 67 524 €.

Nous demanderons que cela soit fait par voie d'emprunt.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant le changement de l'alarme du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

Les portes coupe feu actuelles du groupe scolaire ne sont pas pilotées par l'alarme incendie mais maintenues par des chaînettes. Dans l'optique d'assurer une sécurité maximale, il est proposé de modifier le système d'alarme actuel.

Le devis prévoit une option concernant un flash lumineux et une option concernant une communication des alarmes entre le bâtiment du groupe scolaire et celui de la cantine.

Le devis toutes options confondues s'élève à 6329.18€ HT soit 7595.02€ TTC.

La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental qui pourra représenter 40% du montant HT.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Région concernant le changement de l'alarme du groupe scolaire et du restaurant scolaire..

Dans la continuité de la demande auprès du département, nous effectuons une demande similaire auprès de la Région.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

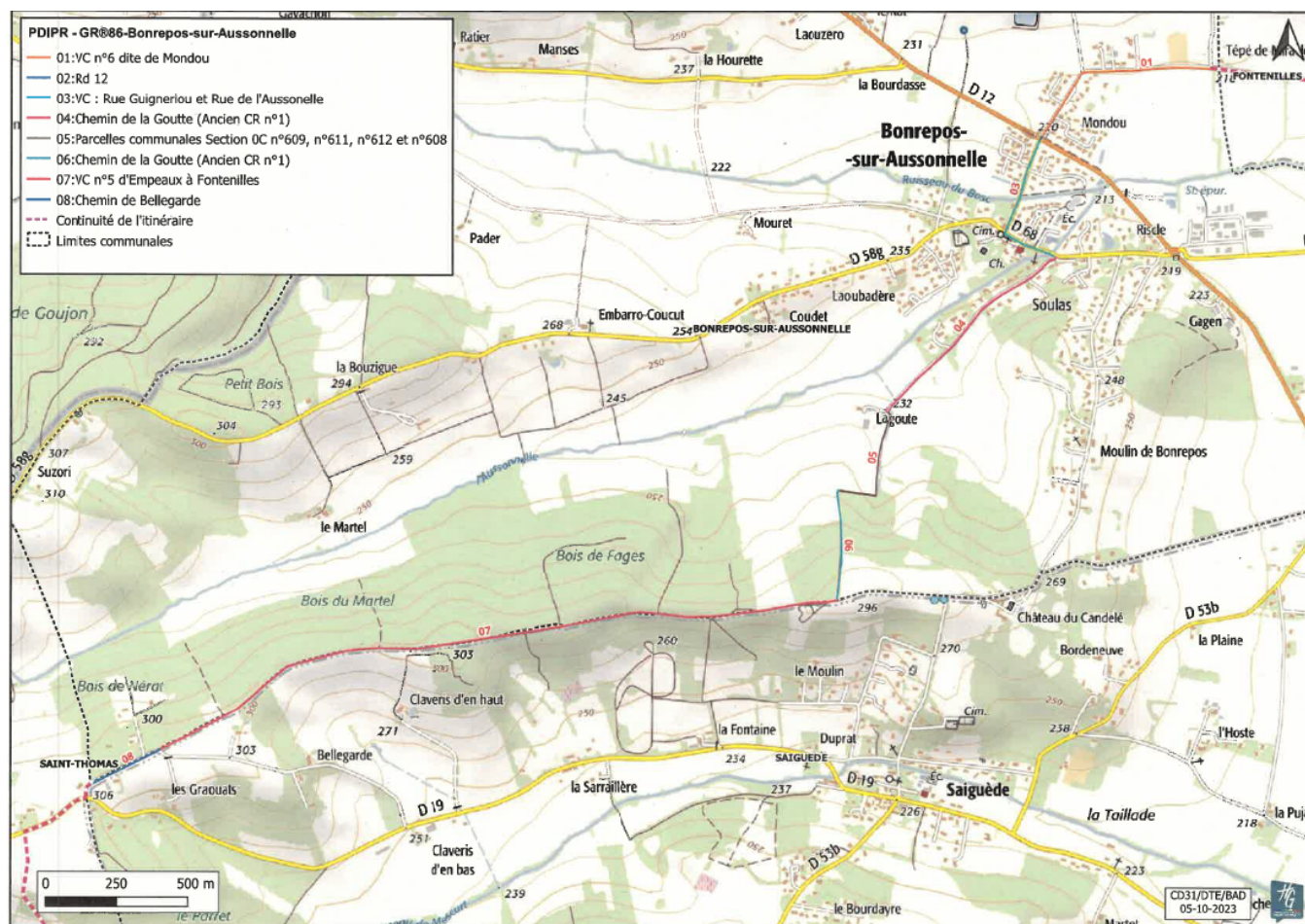
Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Muretain Agglo, Fonds de concours concernant le changement de l'alarme du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

Délibération reportée.

Délibération d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire de Grande Randonnée GR®86 de Toulouse à Bagnères de Luchon. .

Afin d'asseoir la sécurité juridique de l'itinéraire en vue de son classement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de pouvoir signer des conventions d'autorisation de passage ; il convient de prendre une délibération pour autoriser et arrêter le projet.

N° tronçon	Nom et nature juridique de la voie empruntée	Partie affectée à la randonnée	Longueur en m
GR®86 - Toulouse - Bagnères-de-Luchon			
1	Voie communale n°6 dite de Mondou	de la limite communale avec Fontenilles à la RD n° 12	725
2	RD n°12	selon l'emprise sur la carte	17
3	Voies communales, Rue Guignerieu et Rue de l'Aussonnelle	de la RD n°12 jusqu'au Chemin de la Goutte	548
4	Chemin de la Goutte (Ancien CR n°1)	selon l'emprise sur la carte	814
5	Parcelles communales Section OC n°609, 61,612 et 608	selon l'emprise sur la carte	443
6	Chemin de la Goutte (Ancien CR n°1)	des parcelles communales à la voie communale n°5	390
7	Voie communale n°5 d'Empeaux à Fontenilles	selon l'emprise sur la carte	2 495
8	Chemin de Bellegarde	selon l'emprise sur la carte	263
		Total du parcours sur la commune	5 695



Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération au passage des 1607 heures annuelles.

Une ancienne délibération avait été prise en 2001 fixant le passage aux 35 h pour les agents, soit un temps de travail annuel porté à 1600h. En 2003, le gouvernement a instauré une journée de solidarité que les collectivités territoriales doivent intégrer dans le temps de travail des agents pour un passage à 1607h annuel.

Code général de la fonction publique, notamment les articles L611-1 à L613-11 ; loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ; loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à contracter un prêt relais pour alimenter le budget Le Couchant.

Délibération reportée.

Décision modificative Le Couchant.

Délibération reportée.

Questions diverses conseil

Rapport du SIECT

Nous avons reçu le rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, il est mis à disposition du public en mairie. Le SIECT est encore le syndicat qui nous délivre l'eau car le partage entre SIECT et SAGE n'est pas encore acté par le préfet. En Conseil Municipal, nous sommes tenus de signaler la mise à disposition dudit rapport et nous en présentons quelques chiffres:

7,6 millions de mètres cubes (pour le Lherm et le Fousseret)

1571 kms de réseau

38 réservoirs 23 000 mètres cubes

Rendement des réseaux Lherm et Fousseret de 74% (c'est un bon rendement pour un réseau rural)

37 600 abonnés

131 mètres cubes par an et par habitant de consommation moyenne

Prix hors assainissement 2,3€ M3

Questions du public

Vœux du Maire

Allez-vous faire les vœux?

A priori, non. A voir comment nous pouvons nous organiser en fonction des travaux des la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h00.

